

CHAPITRE 2

LE PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

PROGRAMME D'INTERVENTION PRIORITAIRE (Sahel 21) EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL

I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

En vue de créer les meilleures conditions d'un développement économique et sociale durable et favoriser une bonne gouvernance, le Gouvernement du Mali cherche à se doter d'institutions locales, nationales et régionales dynamiques, pluralistes et crédibles, capables d'assurer la démocratie, la paix, la sécurité et la justice ainsi que la promotion du développement global du pays.

En effet, malgré les progrès enregistrés en matière de démocratisation et de bonne gouvernance, notamment depuis l'instauration du pluralisme politique en Mars 1991, le cadre institutionnel au Mali demeure caractérisé par :

- un déficit démocratique du fait que les populations manquent de confiance envers les institutions et l'administration publique, d'où le recours fréquent à la violence, l'existence de l'incivisme, la recherche de passe-droits, l'absence de contre-pouvoirs crédibles et la faible implication des populations notamment celle des femmes dans la gestion des institutions démocratiques nationales et locales nouvellement mises en place;
- l'inefficacité de l'administration publique, qui en tant qu'instrument de conception et de mise en oeuvre des politiques publiques, se caractérise par la mauvaise gouvernance. Elle est en effet incapable de prendre efficacement en compte les préoccupations essentielles du citoyen, en raison de plusieurs facteurs négatifs notamment une centralisation excessive, la mauvaise répartition des ressources publiques entre les niveaux central, régional et subrégional, l'absence d'une répartition et d'un partage clair des compétences et pouvoirs entre les institutions nationales et locales chargées du développement, l'insuffisance, voire l'absence de source de financement diversifiées et décentralisées pour promouvoir un développement équilibré du pays, la faiblesse des soutiens aux promoteurs privés.

Plusieurs processus sont actuellement en cours dans le pays en vue de contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus formulées, en particulier le Programme de Développement Institutionnel (PDI) et le Programme de Décentralisation.

Le Programme de Développement Institutionnel (PDI) vise à consolider le processus démocratique en cours à travers, l'émergence d'une société civile jouant le rôle de contre-pouvoirs, une presse indépendante et crédible, une administration publique plus efficace

et fournissant des prestations de qualité au citoyen, un état de droit fondé sur une justice saine et crédible, ainsi que l'implication effective des femmes dans la gestion des institutions publiques.

Le programme de décentralisation quant à lui cherche à favoriser la démocratie locale en faisant participer d'avantage les populations à l'exercice du pouvoir et au développement à travers la gestion des collectivités territoriales décentralisées à créer sur l'ensemble du territoire national. Plusieurs autres programmes sectoriels existent (éducation, santé, développement des systèmes financiers décentralisés) et visent à compléter les actions des deux programmes majeurs.

Le présent programme d'intervention prioritaire vise à renforcer ces processus en cours.

II - PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES

2.1. Axe stratégique n°1 : Améliorer la performance du secteur public

2.1.1. Justification :

En dépit des efforts de rationalisation, l'administration publique malienne est largement caractérisée par un centralisme excessif, des procédés unilatéraux et lourds, la prédominance de la fonction répressive, le manque de transparence, les lenteurs, le cloisonnement des services et le manque de communication. Du point de vue de ses finalités, elle n'a pas fait la preuve que son action précédait de l'intérêt général d'où son incapacité à fournir des prestations de qualité au citoyen. Son emprise sur la société est de plus en plus contesté et sa crédibilité mise en mal, utilisant plus de 60% du budget national pour son fonctionnement interne, rien ne semble justifier aujourd'hui le décalage entre les attentes des citoyens et la qualité des prestations fournies par le secteur public.

Dans la logique des mutations consécutives aux événements de Mars 1991 qui ont provoqué l'avènement de l'Etat de droit au Mali, l'administration publique doit conquérir une nouvelle légitimité et une nouvelle finalité d'où la nécessité et l'obligation d'une amélioration concrète de ses performances et de son efficacité sociale en vue de promouvoir le développement.

2.1.2. Stratégies d'interventions

- redéfinir les rôles et missions de l'Etat en vue de laisser plus de place et de responsabilités aux autres acteurs du développement (collectivités territoriales, associations, ONG, Femmes et opérateurs économiques privés).
- Améliorer les prestations des services publics à travers la simplification des procédures et formalités administratives, l'efficacité, la transparence et la

responsabilité dans la gestion publique.

- Crédibiliser l'action de l'appareil judiciaire en renforçant ses capacités, son accessibilité et l'adaptation de la réglementation à l'évolution de l'environnement national et sous-régional.
- Renforcer les capacités des services publics en matière de prévision macro-économie et de gestion de l'aide publique au développement.

2.1.3. Résultats attendus

- Augmenter l'efficacité sociale de l'administration publique en vue de promouvoir le développement économique.
- clarifier les rôles et responsabilités de l'Etat;
- mettre l'administration publique au service du citoyen;
- améliorer la gestion publique;
- disposer d'une justice saine et crédible en vue de promouvoir l'état de droit, favoriser la paix sociale;
- disposer d'informations correctes en vue d'une meilleure programmation des actions de développement.

4. ACTIONS PRIORITAIRES A MENER

ACTIVITES	DELAIS D'EXECUTION	COUT
Etudier les implications des mutations en cours sur le rôle de l'Etat et les missions des services publics.	2.000	20 millions
Faire l'audit organisationnelle de l'ensemble des structures centrales et assimilées des départements ministériels dans un document de référence.	2.002	40 millions
Définir les missions et le rôle des services publics dans un document de référence.	2.002	20 millions
Consolider les services déconcentrés en les dotant de pouvoirs réels de décision et de ressources budgétaires adéquates.	2.001	
Renforcer la déconcentration et la gestion budgétaire.	2.001	
Créer au niveau de chaque région une structure de gestion représentant la Direction Nationale de la Fonction Publique.	2.002	320 millions
Sensibiliser et responsabiliser les agents par rapport à l'utilisation de la chose publique.	2.000	
Elaborer et mettre en oeuvre une politique de gestion prévisionnelle et de développement des ressources humaines.	2.001	20 millions
Améliorer le système d'évaluation des agents publics en définissant et appliquant des critères objectifs de performance.	2.001	20 millions
Elaborer un système de motivation liée à la performance.	2.001	20 millions
Former les cadres au management en couvrant 15% des besoins identifiés.	2.002	400 millions

ACTIVITES	DELAIS D'EXECUTION	COUT
1. Equiper les services et agents publics par la couverture de 15% des besoins prioritaires identifiés.	2.002	500 millions
2. Décrire clairement tous les postes administratifs pour fixer les conditions de leur occupation.	2.001	20 millions
3. Elaborer et publier les budgets suivant l'approche budget programme.	2.001	
4. Elaborer des critères de performance des dépenses publiques inscrites au BSI.		
5. Elaborer des paramètres fiables d'analyse et de prévisions pour l'appréciation des recettes fiscales et douanières.	2.001	20 millions
6. Impliquer les usagers des services publics dans l'évaluation de l'efficacité des administrations.	2.001	
7. Simplifier et diffuser les procédures administratives. l'utilisation de la chose publique.	2.001	20 millions
8. Améliorer l'accueil et l'orientation des usagers	2.001	500 millions
9. Elaborer une stratégie de lutte contre la corruption.	2.001	60 millions
10. Réorganiser le système de contrôle des services publics.	2.001	20 millions
11. Systématiser le contrôle de la gestion des services publics et renforcer les capacités humaines et matérielles des structures chargés du contrôle.	2.001	100 millions
12. Mettre en place un système de planification plus adapté à l'environnement actuel du pays.		
13. Renforcer les capacités de planification aux niveaux national, régional et local.	2.002	500 millions
14. Réviser et renforcer les critères de recrutement des juges et des auxiliaires de justice.	2.001	10 millions

ACTIVITES	DELAIS D'EXECUTION	COUT
6.Renforcer les capacités des ressources humaines de l'appareil judiciaire.	2.001	100 millions
7.Renforcer les capacités de l'Institut National de Formation Judiciaires.	2.002	
8.Elaborer des codes de déontologie pour les professions juridiques et judiciaires.	2.002	10 millions
9.Renforcer les mécanismes internes de contrôle de l'appareil judiciaire.	2.001	10 millions
0.Construire et équiper des palais de justice décents.	2.002	500 millions
1.Diffuser le droit et publier régulièrement les décisions de justice.	2.001	60 millions
2.Réduire/supprimer les frais de procédures et simplifier les textes et procédures.	2.002	10 millions
3.Elaborer les règles de discrimination positive en faveur des femmes, enfants, handicapés et personnes âgées.		
4.Créer des nouvelles juridictions.	2.002	700 millions
5.Créer des centres de documentation et des bibliothèques secondaires.	2.002	100 millions
6.Elaborer, réviser la législation du droit de la famille du droit foncier.	2.002	20 millions
7.Harmoniser le droit interne avec le droit international.	2.002	10 millions
8.Améliorer la couverture carcérale et les conditions de détention.	2.001	100 millions

2.2. Axe Stratégique n°2 : Consolider le processus de démocratisation en cours

2.2.1. Justification :

Depuis la révolution de Mars 1991 le Mali a opté pour la réalisation d'une société démocratique, et juste, afin de se donner les chances d'assurer un véritable développement économique social et culturel au profit de tous.

Dans ce cadre un multipartisme intégral a été institué, des institutions démocratiques et républicaines mises en place aussi bien au niveau national que local. Malgré ces progrès notables la situation laisse apparaître certaines faiblesses notamment l'absence de confiance de populations envers les institutions et l'Administration publique, l'incivisme généralisé, l'absence de contre-pouvoirs crédibles capables de s'opposer aux décideurs et enfin la très faible implication des populations et singulièrement des femmes dans l'animation et la gestion des institutions démocratiques nationales et locales. Cette situation exige que des mesures vigoureuses et urgentes soient prises en vue d'asseoir et de renforcer le processus démocratique en cours au Mali.

2.2.2. Stratégies d'Interventions

- Favoriser et soutenir l'instauration d'un débat démocratique au sein des institutions publiques nationales et locales et de la société civile.
- Favoriser et soutenir l'émergence de contre pouvoirs crédibles aux niveaux de la presse et de la société civile.
- Créer les conditions d'une plus forte implication des femmes dans la gestion et l'animation des institutions nationales et locales publiques.

2.2.3. Résultats Attendus

- disposer de contre-pouvoirs crédibles qui influencent positivement les décisions des pouvoirs publics;
- favoriser l'émergence d'un esprit citoyen, c'est à dire conscient de ses droits et devoirs vis à vis de l'Etat;
- favoriser le débat démocratique et faire disparaître la violence comme mode de revendication des droits par le citoyen;
- obtenir une implication forte et de qualité des femmes dans la conduite des affaires publiques;

2.1.4. Actions prioritaires à mener

ACTIVITES	DELAIS D'EXECUTION	COUT
Renforcer l'éducation civique et politique du citoyen.	2.000 à 2.002	200 millions
Instituer l'éducation civique dans les programmes scolaires.		
Former des formateurs au sein des structures organisées de la société civile.	2.001	100 millions
Assurer la formation politique des citoyens.	2.000 à 2002	500 millions
Améliorer les conditions d'expression du suffrage par le renforcement des capacités des administrations chargées des élections.		
Apporter un appui institutionnel aux partis politiques par la formation et la documentation.	2.000 à 2.002	500 millions
Organiser le financement des partis politiques.	2.001	40 millions
Contrôler l'utilisation des ressources publiques à des fins politiques.		
Renforcer les capacités de la société civile.		
Renforcer les capacités de la presse.		
1. Favoriser l'accès des journalistes à l'information.		
2. Mettre en place un cadre de concertation entre les différentes institutions.	2.002	
3. Renforcer les capacités des services de sécurité.	2.001	

2.3. Axe Stratégique n°3 : Mettre en oeuvre une politique efficace de décentralisation

2.3.1. Justification :

La décentralisation a toujours constitué depuis l'indépendance du Mali un élément des réformes politiques et économiques, mais les tentatives sont restées timides car n'ayant pas dépassé le stade de déclaration de principe. (Sur les 19 communes urbaines qui existent 13 sont hérités de la colonisation).

Depuis l'avènement de la démocratie pluraliste intervenu après un renversement de régime, le Mali s'est résolument engagé dans la voie de la libre administration s'appuyant sur le principe de la démocratie locale et avec comme objectifs : l'approfondissement du processus démocratique et le développement mieux maîtrisé et durable.

Aujourd'hui le cadre législatif et réglementaire de la mise en oeuvre de cette nouvelle politiques est largement assurée. Dans ce cadre 682 nouvelles communes ont été créées et leur organe dirigeant élus attendent de s'installer. Cette situation constitue aujourd'hui pour le Mali un défi en raison des nombreux besoins que nécessite la mise en oeuvre de cette grande reforme notamment en termes de ressources financières, matérielles et de préparation et renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans sa mise en oeuvre. C'est donc la prise en charge de ces différents préoccupations qui justifient ce axe stratégique.

2.3.2. Stratégie d'Intervention :

- préparer en collaboration avec les instances concernées les mesures législatives, réglementaires et techniques nécessaire à la mise en oeuvre du processus de décentralisation;
- favoriser l'installation des nouvelles collectivités territoriales créées, en leur fournissent les appuis nécessaires, ainsi qu'aux autres acteurs opérationnels de terrain (département ministériels, opérateurs privés);
- aider à mobiliser les partenaires intéressés au processus de décentralisation et favoriser leur implication à sa réalisation (acteurs de la coopération décentralisée notamment).
- préparer et mettre à la disposition des communes des outils de gestion communal et de développement local.

2.3.3. Résultats Attendus :

- instaurer une gestion démocratique au niveau local par l'émergence d'acteurs du développement conscient de leur rôles et responsabilités et capables d'assurer efficacement ceux-ci;
- créer un cadre local plus favorable au développement;
- renforcer et améliorer la participation populaire au développement;
- favoriser la coopération décentralisée;

4. Actions prioritaires à mener :

ACTIVITES	DELAIS D'EXECUTION	COUT
Construire et équiper les infrastructures habitant les 682 nouvelles communes créées.	2.001	6820 millions
Développer et fournir une assistance technique auprès des élus locaux.	2.000 à 2.002	400 millions
Renforcer les capacités des autres acteurs locaux de la décentralisation.	2.000 à 2002	400 millions
Reconnaitre le rôle des pouvoirs traditionnels au sein des institutions Publiques.	2.000	60 millions
Renforcer les capacités des élus et responsables des administrations décentralisées.	2.000 à 2.002	300 millions
Elaborer et mettre en oeuvre une stratégie cohérente de transfert de compétence et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales.		
Procéder à une étude d'évaluation des besoins au niveau des collectivités territoriales en matière d'équipement marchands.		
Réaliser les équipements marchands retenus prioritairement dans l'étude d'évaluation.		
Elaborer et mettre à la disposition des gestionnaires des collectivités territoriales des outils d'accroissement des recettes et de bonne gestion des ressources.		
Etudier et mettre en place un mécanisme de financement du développement local.		
Former les gestionnaires et agents des collectivités aux techniques de mobilisation et de gestion des ressources financières et humaines.	2.000 à 2.002	300 millions
Former les formateurs en vue de renforcer la capacité des structures de formation intervenant dans le domaine de la décentralisation.		
Créer et traduire en langues locales des supports de communication relatifs à la décentralisation.		

2.4. Axe Stratégique n°4 : Poursuivre et renforcer le processus de privatisation économique en cours

2.4.1. Justifications :

Depuis quelques années le Mali a entrepris des efforts pour promouvoir et stimuler le développement du secteur privé qui doit servir de locomotive à la croissance économique. Dans ce cadre plusieurs actions ont été menées notamment l'adoption d'une politique économique libérale et le retrait de l'état de plusieurs secteurs de la production économique, l'amélioration du cadre législatif et réglementaire des affaires, l'assistance aux entreprises privés et le renforcement des organismes de promotion des affaires, la diffusion d'information sur les activités commerciales et la restructuration du secteur financier.

En dépit de ces efforts on assiste à la perte ou au ralentissement dans la réalisation de certaines activités du fait de l'incapacité du secteur privé à prendre le relais de l'Etat dans certains secteurs. Par ailleurs, l'investissement privé national demeure faible en raison des difficultés de financement et d'adaptation des administrations et des opérateurs économiques à l'esprit des nouvelles réglementations notamment dans le cadre de la politique d'intégration économique sous régionale. C'est donc en vue de corriger ces insuffisances que se justifie les actions inscrites dans cet axe stratégique.

2.3.2. Stratégie d'Intervention :

- améliorer les résultats du système national de recherche afin de stimuler la connaissance économique.
- favoriser le développement de l'investissement privé en matière de valorisation des productions nationales à travers le développement des capacités professionnelles du secteur privé, la promotion commerciale et l'appui à la création d'organisation socio-professionnelles dynamiques et crédibles.
- améliorer la gestion macro-économique et la compétitivité des entreprises privées en diminuant la taille du secteur public et poursuivre l'ouverture des secteurs de la santé, de l'éducation ou privé.
- mettre en oeuvre des procédures fiscales simples et transparentes.
- développer le partenariat et mettre en oeuvre une stratégie de communication entre l'Etat et le secteur privé.
- faciliter l'intégration des tissus économiques nationaux et sous-régionaux.
- améliorer l'accès des opérateurs privés aux services financiers par des mesures de diversification et de décentralisation des systèmes financiers.

2.3.3. Résultats attendus :

- augmenter la croissance économique en vue de réduire la pauvreté;
- impliquer d'avantage le secteur privé dans la création de la richesse nationale;
- valoriser les productions nationales;
- harmoniser les relations entre l'Etat et le secteur privé en vue de créer les conditions d'un développement économique durable;
- renforcer le secteur privé en facilitant le financement de ses activités;
- préparer le secteur privé à la compétition régionale en lui permettant de tirer le meilleur profit de l'intégration économique sous-régionale.

3.4. Actions prioritaires à mener :

ACTIVITES	DELAIS D'EXECUTION	COUT
mise en place d'un système d'incitation de la production locale à travers la réduction des coûts des intrants et le développement des conditions d'accès au financement.	2.001	
poursuite des projets de valorisation de matières premières locales et l'appui aux développement des filières agro-alimentaires porteuses.	2.000 à 2002	
installation d'un laboratoire de normalisation en vue d'une structuration et d'une réglementation appropriées de la transformation des produits agricoles.	2.002	
création et renforcement des organisations de production.	2.001	
instauration d'un système de contrôle rigoureux de la qualité conforme aux exigences du marché international.	2.001	
renforcement des structures d'appui à l'exportation.		
mise en place d'un système de crédit adapté aux différentes productions de l'économie.	2.002	
renforcer les capacités en management des opérateurs économiques privés.		
promouvoir la normalisation législative et réglementaire visant à simplifier la fiscalité et son harmonisation avec celui de la sous-région.		
appui à la privatisation des institutions, entreprises et banques publiques.		
1. renforcement des capacités institutionnelles du Ministère des Finances en matière de surveillance des systèmes financiers décentralisés.		
2. étendre la couverture géographique des systèmes financiers décentralisés à l'ensemble du territoire national.		

CHAPITRE 4

LE PROGRAMME DE CROISSANCE ET DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE

FICHE DE PROJET

CONTEXTE

Le Mali est un pays essentiellement agro-pastoral et peu industrialisé. L'industrialisation reste à l'état embryonnaire, la production industrielle est très peu diversifiée et le tissu industriel reste très fragile. A ces problèmes, il faut ajouter le coût élevé des facteurs de production et des transactions ainsi que les insuffisances en infrastructure et équipements de base. Les compétences managériales sont généralement insuffisantes ou peu adaptées aux conditions nouvelles imposées par la globalisation de l'économie mondiale. L'absence de domaines et de parcs industriels appropriés limite l'engouement du secteur privé national et international pour l'industrie.

OBJECTIF

L'objectif global fixé par les autorités maliennes demeure la création d'un tissu industriel en vue de créer les conditions nécessaires et un environnement favorable à un développement économique et social durable au bénéfice des populations. Ce qui suppose :

1. l'amélioration de l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel du Mali ;
2. la promotion des activités génératrices de revenus et d'emplois ;
3. la promotion des investissements directs tant étrangers que nationaux ;
4. la promotion de la technologie et du transfert de savoir-faire.

OBJECTIF STRATEGIQUE

Pour atteindre les objectifs mentionnés plus haut, la stratégie retenue consiste à renforcer et fournir l'appui institutionnel nécessaire en matière de promotion des investissements et d'assistance/conseil aux PME/PMI pour améliorer la compétitivité du secteur privé. Cette stratégie s'articulera entre autres sur :

1. la révision du cadre juridique et réglementaire des investissements en vue de le rendre plus transparent et accessible aux investisseurs. Il est prévu d'actualiser et de diffuser largement le Code des Investissements, le Code des Affaires et le mode opératoire du Guichet Unique ;
2. la mise en œuvre d'une stratégie de promotion à moyen et long terme ;
3. le renforcement des structures de promotion.

ACTIONS ENVISAGEES

Il est envisagé la formation des ressources humaines de la Direction Nationale des Industries :

1. la formation de deux agents dans le domaine de l'aménagement et la gestion des zones industrielles. Cette formation sera complétée par des voyages d'études pour s'enquérir de l'expérience des autres pays en matière d'aménagement et de gestion des zones industrielles ;
2. la formation de quatre agents de la Direction Nationale des Industries en techniques de collecte, de traitement et de diffusion de statistiques industrielles ;
3. la formation de deux agents de la Direction Nationale des Industries en Diagnostic d'entreprise.

RESULTATS ATTENDUS

A terme, le projet va permettre :

1. la mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et incitatif beaucoup plus transparent et accessible aux investisseurs en général et aux PME/PMI en particulier ;
2. la mise en place d'un cadre législatif et contractuel de promotion du financement privé des projets d'infrastructure industriel ;
3. la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle de promotion et de suivi des projets d'investissement et des entreprises industrielles ;
4. le renforcement des capacités opérationnelles de la Direction Nationale des Industries.

COUT DU PROJET

Le coût du projet est estimé à deux dix mille (210 000) dollars américains soit cent vingt un millions (121 000 000) de francs CFA.

REQUETE DE FINANCEMENT

1. OBJET . Réalisation d'études de faisabilité pour l'aménagement de zones industrielles au Mali.

2. PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de développement économique, le Gouvernement du Mali a pris ces dernières années un arsenal de mesures en vue de promouvoir le secteur privé.

La plupart des textes législatifs et réglementaires régissant les activités économiques ont été révisés ou sont en voie de l'être pour les adapter au contexte actuel. Les conditions générales d'investissement se sont beaucoup améliorées et le Mali est devenu attractif pour les investisseurs étrangers.

Cependant, sur le plan de la réalisation des infrastructures de base, en particulier les zones industrielles, beaucoup de choses restent à faire.

En effet, notre pays ne dispose à ce jour que d'une zone à vocation industrielle située dans le District de Bamako. L'accroissement des demandes de terrains à usage industriel nécessite la prise de décisions urgentes en matière d'aménagement de zones industrielles à Bamako et dans certaines localités du Mali.

Pour ce qui concerne les implantations industrielles à Bamako, la solution la mieux indiquée semble la réhabilitation de la zone industrielle de Sotuba située dans le District de Bamako.

Cette zone couvre une superficie de 244 hectares environ. Elle est limitée :

- au nord par la voie ferrée et le quartier Hippodrome ;
- au sud par le fleuve Niger ;
- à l'est par le marigot "Banconi" ;
- à l'ouest par la voie ferrée et le quartier Quinzambougou.

La situation actuelle de cette zone est la suivante :

- présence d'activités économiques diverses (activités industrielles, commerciales, agro-pastorales, dépôt de carburants, garages, etc...) ;

- mauvais état de la voirie et du réseau de drainage des eaux fluviales : impraticabilité de certaines voies pendant l'hivernage ;
- insuffisance du système d'élimination des déchets et effluents générés par les unités industrielles ;
- existence d'une zone d'habitat spontanée (quartier TSF) à proximité du dépôt d'hydrocarbures ;
- inexistence d'un manuel de procédures entre les services techniques chargés de l'examen des dossiers de demande d'attribution des parcelles ;
- attribution des parcelles sans planification préalable aux promoteurs industriels : d'où une sous utilisation d'espaces occupés ;
- manque de suivi des activités menées sur la zone et absence de contrôle des obligations souscrites par les bénéficiaires des parcelles ;
- inexistence de poste de police et de sapeurs-pompiers ;
- manque d'espace verts.

En conséquence, la zone de Sotuba est dans un état d'insalubrité totale car aucune viabilisation n'a été effectuée de sa création à ce jour.

Dans le cadre d'une politique de décentralisation industrielle, le département chargé de l'industrie envisage l'aménagement de zones industrielles dans certaines localités de l'intérieur du pays. Ces localités qui sont dotées d'un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) sont les suivantes:

- Kayes : 150 hectares (ha) d'espace industriel dont 140 ha à l'Ouest de la ville vers Kamankolé et 10 ha à Diagalel à l'Est de Kayes N'Di ;
- Sikasso : 100 ha à l'Ouest de la ville sur la route allant vers Bamako ;
- Ségou : 100 ha au Nord-est de la ville, vers la COMATEX;
- Mopti : 100 ha à Sévaré au Nord-est ;
- Bougouni : 30,4 ha aux environs de la CMDT, sur la route allant vers Bamako;
- Koutiala : 100 ha au sud-est de la ville ;
- Dialakorobougou : 200 ha aux environs de Bamako, sur la route nationale Bamako-Ségou.

Ces espaces ont été identifiés par les services techniques du département en 1998 et les actions menées actuellement concernent la délimitation, le bornage et l'immatriculation de ces zones.

L'aménagement de ces zones permettra d'amorcer le processus de décentralisation industrielle et d'éviter les problèmes que connaît actuellement la zone de Sotuba.

3. ACTIONS A MENER

Elles concernent :

- la réalisation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la zone de Sotuba;
- la réalisation d'études de faisabilité pour l'aménagement des zones identifiées dans certaines localités du Mali.

4. APPUI SOLICITE

L'appui sollicité concerne le financement des actions citées ci-dessus.

4.1 POUR LA ZONE DE SOTUBA

L'étude devra tenir compte des difficultés qui se présentent (occupation anarchique de l'espace, incertitudes foncières, présence d'habitat spontané, faiblesse des infrastructures actuelles) et également des avantages qu'offre cette zone : présence d'un tissu industriel, bonne accessibilité, proximité du terminal ferroviaire pour conteneurs de Korofina, existence d'équipement et d'infrastructures susceptibles d'être améliorées.

L'étude sollicitée devra faire ressortir les coûts et les avantages découlant de cette réhabilitation, les obstacles et les effets sur l'environnement.

4.2. POUR LES ZONES IDENTIFIEES DANS CERTAINES LOCALITES DU MALI

L'étude devra tenir compte des difficultés qui peuvent se présenter (présence d'habitat spontané, de champs agricoles, faiblesse des infrastructures actuelles) et des avantages que peuvent offrir ces zones (bonne accessibilité, proximité des zones d'habitat, etc..).

L'étude devra faire ressortir les coûts et les avantages découlant de l'aménagement de ces zones, les obstacles à leurs réalisations et les effets sur l'environnement.

5. INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS

Les investissements prévisionnels pour la mise en oeuvre de ces actions sont à déterminer.

6. BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires du projet sont directement les opérateurs économiques et indirectement les populations des localités citées à travers les effets induits résultant de la création des entreprises en particulier la création d'emplois.

7. SUIVI . L'Organisme chargé du suivi du projet est la Direction Nationale des Industries dont l'adresse est la suivante :

BP 278, Bamako, MALI

Tél : (223) 22.57.56/22.06.63

Fax : (223) 22.61.37

Bamako, le 22 juillet 1999

Fiche de présentation de la sous composante agro-alimentaire du programme intégré du Mali (sous composante 1.6)

A. Justification :

Pour faire face au surplus de production du secteur agricole (fruits, légumes...) et gérer les ressources halieutiques dont dispose le Mali ; la valorisation de ces produits par la transformation est une solution et de plus représente une source de développement industriel permettant de créer de nouveaux emplois.

D'autre part, l'ouverture totale du marché et la baisse progressive des droits de douane se traduiront par une concurrence de plus en plus forte de la part des entreprises étrangères sur le marché local et ceux de la sous région. Les entreprises malienches doivent donc améliorer leurs performance et compétitivité par une restructuration et/ou réhabilitation à différents niveaux :

- approvisionnement
- technique de production
- gestion de la qualité
- conditionnement
- marketing

B. Bénéficiaires cibles.

Les micros, petites et moyennes entreprises qui vont profiter à court ou à moyen terme des activités du projet pour améliorer leur compétitivité.

Les institutions d'appui au secteur agro-alimentaire qui verront leur capacité d'intervention accrue.

C. Objectif global et stratégique.

La sous composante agro-alimentaire vise à contribuer au renforcement de la compétitivité du secteur agro-alimentaire à travers la promotion des technologies (y compris aussi l'emballage et le conditionnement) génératrices de valeurs ajoutées et respectueuses de l'environnement, et la mise en place d'un système permettant de garantir l'hygiène et la salubrité des produits alimentaires.

L'objectif immédiat étant de mettre à disposition des structures existantes des technologies et savoir-faire indispensables pour assurer une meilleure promotion des produits y compris les techniques de management.

Pour y arriver, 5 actions seront menées en parallèles à savoir :

- la valorisation et la mise à niveau des technologies et savoir-faire locaux en vue d'assurer une production de masse. Ceci se traduira par l'augmentation de la production annuelle des entreprises identifiées,
- La création et le renforcement des structures de contrôle de qualité.
- L'introduction de technologies nouvelles et propres introduites dans les secteurs agro-alimentaires via les entrepreneurs,
- La mise en place d'un réseau de services d'appui/conseil pour les micros et petites entreprises et gérées par les femmes, dans au moins cinq régions pilotes,
- L'identification et la promotion des entreprises de fabrication d'emballages et de conditionnement non polluantes.

D. Résultats attendus :

- Technologie et savoir faire locaux en vue d'assurer une production de masse valorisée et de mise à niveau,
- Système d'inspection et de contrôle alimentaire renforcé,
- Les bonnes pratiques de fabrication (BBPF) et le HACCP introduite dans le secteur agro-alimentaire,
- Des technologies nouvelles et propres introduites dans les secteurs agro-alimentaires,
- Un réseau de services d'appui/conseil pour les micro et petites entreprises notamment gérées par les femmes, mis en place dans 5 régions pilotes,
- Des technologies et entreprises de fabrication d'emballages et de conditionnement non polluantes identifiées et promues.

E. Coût estimatif : US \$ 1,000,000.

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR
DES TELECOMMUNICATIONS DU MALI**

I. HISTORIQUE :

L'Office des Postes et Télécommunications du Mali (OPT) créée le 29 Novembre 1960 a subi des réformes plus ou moins profondes par la loi N°81-16/AN-RM du 03 Mars 1981 et surtout celle (loi N°89-32/P-RM) du 09 Octobre 1989, ratifiée par la Loi N°90-018/AN-RM du 27 Février 1990. Cette dernière qui est en cours a scindé l'OPT scindé en trois entités distinctes :

- la première regroupant les Services de Télécommunications de l'ex-OPT et la Société des Télécommunications Internationales du Mali (TIM) au sein d'une Société d'Etat dénommée Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) ;
- la deuxième regroupant les Services Postaux au sein de l'Office National des Postes (ONP) ;
- la dernière constituée des Chèques Postaux et de la Caisse d'Epargne et gérée par la BIAO sous le nom de Société des Chèques Postaux et de la Caisse d'Epargne (SCPCE).

La SOTELMA issue de la restructuration ci-dessus évoquée regroupe la branche TELECOMMUNICATIONS de l'O.P.T. et les Télécommunications Internationales du Mali (TIM), elle-même Société à Responsabilité Limitée entre FRANCE CABLES et RADIO et l'O.P.T. représentant le Gouvernement du MALI, la Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA) a été créée par l'Ordonnance n°89-32/P-RM du 09 Octobre 1989, ratifiée par la Loi N°90-018/AN-RM du 27 Février 1990. .

Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et est placée sous la tutelle du Ministre de la Communication. En plus des attributions du Ministère de tutelle (ordonnance 91-014/P-CTSP du 18 mai 1991), l'Etat Malien intervient dans la gestion de la SOTELMA à travers le Conseil d'Administration qui est composé de 9 membres dont 8 sont les représentants des départements ministériels. Le Président du Conseil d'Administration est également le Directeur Général de la SOTELMA.

La Société a pour objet :

- l'exploitation du service public des Télécommunications ;
- le développement des services des Télécommunications.

Le Plan d'Entreprise élaboré par la SO.TEL.MA exprime cette mission en termes d'**offrir les services de Télécommunications au plus grand nombre d'usagers, sur toute l'étendue du territoire national, en assurant une bonne qualité de service, à des prix accessibles, tout en garantissant le rentabilité**".

Avant la création de l'OPT, l'essentiel des liaisons interurbaines et internationales était réalisé en ondes décimétriques et le reste en circuits filaires aériens avec quelques courants porteurs (urbains et interurbains). Tous les centres (urbains) étaient équipés de manuels BL à l'exception de Bamako qui disposait de deux autocommutateurs électromécaniques, l'un de type R6 3000 lignes et l'autre de type PENTACONTA de 1000 lignes ainsi qu'un central télex d'une capacité de 200 lignes.

Ce n'est vraiment qu'en 1976-1978 que le réseau de télécommunications du Mali a commencé à se développer avec l'installation de la première station terrienne internationale de standard B à Bamako et la création en 1997 des premières liaisons interurbaines automatiques entre Bamako-Ségou, Bamako-Kati et Bamako-Koulikoro.

Aujourd'hui toutes les capitales régionales, 75% des cercles et une centaine d'autres localités ont été automatisées.

II - OBJECTIFS ET RESULTAT ATTENDUS

Trois objectifs majeurs ont été assignés à la SOTELMA pour la mise en oeuvre du plan stratégique de développement des télécommunications, à savoir : les objectifs de désenclavement, de numérisation et d'introduction des nouvelles technologies et des nouveaux services.

Le désenclavement du pays : Si la création d'artères hertziennes analogiques ou numériques interurbaines a été une des solutions utilisées à cet effet, le désenclavement a pu être accéléré par le développement de réseaux de téléphonie rurale AMRT ou de desserte par satellite (DOMSAT, VSAT). Le choix des techniques tient compte de l'évolution technologique à moyen et long termes.

Tous les chefs-lieux de Région ont été désenclavés. Le prochain objectif sera celui des chefs-lieux de cercle (75% bénéficient du service de téléphonie automatique) et des villages

La numérisation : Toutes les nouvelles créations et renouvellement des anciennes installations s'orientent vers les technologies numériques en intégrant l'option RNIS notamment dans les centraux téléphoniques..

Les technologies analogiques déjà installées doivent rester jusqu'à la fin de la durée de vie et pourraient être remplacées de manière anticipées par des techniques numériques.

Les technologies nouvelles et services nouveaux : L'implantation dans les zones rurales de ces nouveaux services et technologies nouvelles ne peut se faire à grande échelle qu'avec une extrême prudence. C'est pourquoi l'introduction de ceux-ci n'est envisageable que dans le cas de projets pilotes dont la réalisation et le fonctionnement feront l'objet d'analyse minutieuse permettant de décider ou non du développement à grande échelle.

L'objectif de raccordement qui était de 2 LP pour 10 000 habitants dans les zones rurales est actuellement de l'ordre de 1 LP pour 200 ou 300 habitants pour les villages desservis. L'objectif global est loin d'être atteint (environ 0,6% seulement des 10 789 villages et fractions ont le téléphone automatique) ; en d'autres termes c'est 0,02% des populations rurales qui bénéficie du téléphonie contre 0,8% des populations urbaines.

L'objectif est d'avoir 100 000 lignes en 2002, 150 000 lignes en 2010.

S'agissant des objectifs en matière de services nouveaux et de nouvelles technologies, c'est la volonté politique qui fixe les priorités en la matière. Et les choix s'orientent vers la réalisation de projets pilotes dont les résultats permettront d'enrichir les données de base nécessaires à la définition d'une politique de développement des NTI (noeud de transit international).

Les stratégies actuelles sont conformes aux stratégies sous-sectorielles de la Décennie (1991-2000) des Transports et des Communications en Afrique et se présentent comme suit :

- un choix judicieux des techniques et des équipements, s'appuyant sur les infrastructures existantes et intégrant les besoins de connectivité sur le plan régional;
- un taux de croissance annuelle de 15% du parc;
- une adéquation de la formation aux exigences des nouveaux équipements et surtout aux critères d'une gestion plus commerciale;
- une exploitation rationnelle des infrastructures existantes en vue de prolonger de manière optimale leur durée de vie, avant de trouver les financements nécessaires à leur modernisation, d'où la mise en oeuvre d'une véritable stratégie opérationnelle par l'entremise d'un Plan national d'Amélioration de la maintenance, érigée en mesure d'accompagnement du Plan Directeur.

Les résultats attendus sont ci-dessous résumés :

Le nombre de lignes principales est de 38 000 au 30 Juin 1999, la densité téléphonique au Mali est d'environ 0,29 téléphone pour 100 habitants. Pour relever le défi du sous investissement dans le secteur des télécommunications, la SO.TEL.MA a élaboré et est entrain de mettre en oeuvre un plan ambitieux afin de donner une nouvelle dynamique au développement des télécommunications. L'un des objectifs majeurs visés par ce plan est la satisfaction de la demande potentielle estimée à 100.000 à l'horizon 2002 :

* Objectif global de 1 LP /100habitants en 2002) ;

* La situation actuelle de la desserte des zones rurales est de 0,6%, l'objectif de l'an 2002 est la desserte de 10% de 10 780 arrondissements et villages du Mali avec les moyens conventionnelles de télécommunications et la couverture intégrale des zones rurales par l'un des nouveaux systèmes de communications par satellite (GMPCS = Global Mobile Personnal communication Satellite) dont l'exploitation commencera à partir de l'an 2000.

Les prévisions de raccordement de lignes principales (LP) découlent de la satisfaction de demande pour les zones urbaines et se posent en terme d'objectifs de désenclavement pour les zones rurales. Les objectifs suivants ont été fixés :

- poursuite de la politique de désenclavement ;
- desserte de tous les chefs-lieux de cercle, d'arrondissement et de communes;
- desserte de toutes les localités de plus de 5 000 habitants ;
- desserte de la population, par au moins un bureau de téléphonie public, dans un périmètre de 5 kms dans les zones à densité de population moyenne, ce périmètre étant évidemment plus important dans les zones désertiques ou semi-désertiques.

Dans les zones urbaines, l'effort portera sera apporté à une amélioration de la satisfaction de la demande.

Pour la téléphonie rurale, on ne parlera pas de satisfaction de la demande, mais de désenclavement, le nombre de lignes par village dépendra du moyen technique utilisé, avec cependant au moins une cabine publique par localité.

Prévision de raccordement d'abonnés

ANNEE	1997	1998	2002	2007
Demandes professionnelles	19 223	23 046	53 341	77 106
Demandes résidentielles	8 900	12 555	38 500	61 448
Demandes urbaines	28 123	35 601	92 841	138 554
LP rurales	1 110	2 038	7 862	9 934
Total	29 233	37 639	98 703	148 488

Après les prévisions de la demande de Service et de raccordement par catégories d'abonnés, l'étape suivante permettant le dimensionnement du réseau est la prévision du trafic. De l'observation de certaines contraintes techniques (saturation et vétusté des centres de commutation et des réseaux locaux, encombrement des faisceaux de transmission, directions non encore obtenues par l'automatique) il est difficile de faire une prévision juste à partir de l'existant. Les prévisions de trafic pour dimensionner le réseau est basée sur des valeurs normées de trafic par catégories d'abonnés.

Le dimensionnement des faisceaux de circuits (liaisons de transmissions), des centraux téléphoniques et des réseaux locaux conséquences des prévisions de raccordement d'abonnés et de trafic.

Les centraux téléphoniques :

Les centraux locaux, urbains sont dimensionnés pour pouvoir raccorder tous les abonnés prévus durant les 15 années de la durée de vie de l'équipement. L'extension jusqu'à sa capacité finale se fait par cran d'extension de 3 à 5 ans.

Capacité des centraux prévus pour absorber les besoins de raccordement dans les dix prochaines années est de 170 000 équipements d'abonnés soit

	Bko-Kro	Kayes	Gao-Kidal	Ségou	Sikasso	Mopti	Tombouctou	TOTAL
Capacité	90 000	15 000	10 000	15 000	15 000	15 000	10 000	170 000

Les liaisons de transmissions

- Les liaisons de jonctions urbaines

Ce sont des jonctions qui relient les centraux d'une même zone urbaine entre eux. Les jonctions entre le central principal (coeur de chaîne) et les sites urbains distants sont des jonctions

locales. Ces jonctions locales et urbaines sont dimensionnées pour Bamako à 34 Mbit/s ou 140 Mbit/s et de 2, 8 à 34 Mbit/s pour les capitales régionales.

- Les liaisons de jonctions régionales

Ces circuits relient les centres primaires d'une même région entre eux. Ils sont dimensionnés avec une capacité de 2, 8 à 34 Mbit/s.

Les faisceaux de circuits nationaux

Ces circuits relient deux centres de deux régions différentes. Ils sont dimensionnés avec une capacité de 34 à 140 Mbit/s, 155Mbit/s.

Les faisceaux de circuits internationaux

Ces circuits relient deux centres de deux régions différentes. Ils sont dimensionnés avec une capacité de 140 Mbit/s, 155Mbit/s pour les liaisons terrestres et des circuits IDR par satellite.

Les réseaux de téléphonie rurale

Pour la desserte des abonnés ruraux il convient de faire le choix qui doit être guidé par des considérations technico-économiques et par des facilités d'exploitations. Des modèles permettant de mieux cerner la meilleure technique à utiliser ont été dégagés et les systèmes retenus pour la desserte sont le système traditionnel (AMRT), le système Vsat, le système sans fil, le système GMPCS ou le système monovoie ou multivoie.

III PROBLEMES ET CONTRAINTES MAJEURS

*** Télécommunications**

La SOTELMA, de par la mission et les objectifs qui lui sont assignés, notamment la mission de service public se doit de gérer les contraintes financières, institutionnelles et psychologiques, dont la maîtrise est une condition nécessaire de son développement. Ces contraintes, identifiées déjà avant la création de la Société, continuent, pour certaines, à sévir :

a) Contraintes physiques (géographiques)

- Etendue du territoire (très vaste) et faible densité de la population surtout dans les régions du Nord;
- Accès difficile de certaines zones (reliefs : colline, cours d'eau, dessert etc.)

b) Contraintes institutionnelles

Problématique de la privatisation et de la déréglementation.

c) Contraintes humaines

Formation et emploi dans le nouvel environnement.

d) contraintes techniques :

- Insuffisance et vétusté du réseau; une très faible pénétration du téléphone
- Obsolescence rapide face au progrès technique
- l'insuffisance de services de télécommunications dans les zones rurales,
- une liste d'attente de raccordement au réseau téléphonique assez conséquent;

e) Contraintes financières

- Faible capacité d'autofinancement et absence de comptabilité analytique (gestion financière)

IV – PROGRAMMES A METTRE EN ŒUVRE

A – LES GRANDES REALISATIONS DE LA SOTELMA

Pour relever le défi du sous-investissement dans le secteur des télécommunications, la SO.TEL.MA a successivement élaboré des plans triennaux d'investissement (1995-1997 et 1996-1998) ambitieux afin de donner une nouvelle dynamique au développement des télécommunications au Mali. Leur mise en oeuvre a permis la réalisation d'un certain nombre de projets tels que :

- le DOMSAT (première et deuxième phase : Tombouctou, Gao, Kidal, Kéniéba, Douentza et Kangaba);
- l'extension du réseau local de Bamako (Bamako-Est)
- les téléphonies rurales de Yélimané, Bougouni, le système de desserte de Samé, Ambidédie et Kayes N'Di;
- la téléphonie cellulaire;
- Modernisation du réseau de transmission Bamako-Ségou et desserte des localités de Barouéli, Fana, Dioïla, Bla, Konobougou, incluant les volets commutation et réseaux locaux;
- Installation d'un nouveau coeur de chaîne à Bamako + 2 Centre Satellites Numériques (CSN) à Baco-Djicoroni et Lafiabougou;
- Extension et modernisation des réseaux locaux des zones CSN de Lafiabougou et Baco-Djicoroni;
- Extension et modernisation des réseaux locaux des zones CSN de Sogeniko;
- Modernisation des centraux téléphoniques de Sikasso et Bougouni.

- l'extension de la couverture télévisuelle et radiophonique par la mise en place de 12 stations dans 12 localités;
- la fourniture et l'installation d'équipements ILT 9600 (Système de télécartes sans lecture).
- La fourniture et l'installation des équipements radio (boucle locale) à Sikasso avec une capacité initiale de 1 000 abonnés.
- Automatisation au courant du 3^e trimestre 1998 des localités de Djenné, Sofara, Sangha et Konobougou.
- Installation d'une liaison SDH par fibre optique entre le CTI et Sullymanbougou. Cette liaison fut opérationnelle en Novembre 1998.
- Le village de Massala a été desservi grâce à un projet réalisé par la SSD et la SOTELMA. Ce projet test rentre dans le cadre d'un programme de desserte et de mise en oeuvre du volet Télécommunications dans une vingtaine de villages situés dans les zones CMDT et du fleuve Sénégal. Ce programmé qui sera initié et financé par la SSD sera réalisé dans sa partie télécommunications par la SOTELMA.
- l'installation du Noeud Internet etc...

Pour les trois années à venir (1999-2001) les principaux objectifs visés par la SOTELMA sont les suivants :

- satisfaire la demande potentielle estimée à 100 000 à l'horizon 2001;
- consolider la capacité d'autofinancement de la SOTELMA;
- améliorer la qualité de service technique et commerciale;
- étendre la téléphonie cellulaire aux régions et le système de desserte par des micro stations terriennes (VSAT);
- améliorer le désenclavement des localités et augmenter l'accessibilité au téléphone;
- continuer l'introduction des nouvelles technologies et des services nouveaux;

B - PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

1 - : Projet intégré de desserte de San, Tomian, Niono, Cinzana, Touna, Bla et la modernisation et extension de la téléphonie rurale de Markala

Financé dans le cadre du reliquat du crédit BOAD (crédit qui a servi à numériser le réseau de télécommunications Bamako-Ségou), ce projet permettra de desservir 17 nouvelles localités et moderniser une quinzaine d'autres.

Les objectifs de ce projet sont :

- * la modernisation du système existant à Niono et la desserte des localités de Bla, Touna et Cinzana , il prévoit la desserte de Niono (avec une capacité équipée de 600 abonnés, équipable 1 200), de Bla (200 équipés, équipable à 500), Touna (40 équipés, 100 équipables) et de Cinzana (40 équipés, 100 équipables) par l'installation de systèmes de commutation distants rattachés au central de Ségou.
- * la modernisation du central existant de San et augmenter sa capacité en installant un nouveau autocommutateur numérique de 600 lignes équipées;
- * l'équipement de l'antenne TVRO de San pour permettre la transmission téléphonique par satellite entre Bamako et San.
- * la modernisation de la téléphonie rurale existante et son extension à 13 nouvelles localités de la région de Ségou et de celle de Mopti.

2 - Téléphonie rurale de Tombouctou

Il s'agit de l'installation d'un réseau de téléphonie rurale pour la desserte des localités de Diré, Goundam, Niafunké, Tonka, Bintagoungou, Doyétiré, Deyber, M'Bouna, Banikan, Ber, Bourem Inaly, Bourem Sidey, Tinderma.

3 - Téléphonie rurale de Sikasso et de Koutiala

L'installation du réseau de téléphonie rurale de Sikasso desservira les localités de Kignan, Niéna, Kléla, N'Kourala, Blendio, Dandéresso, Deh, Diassa, Dogoni, Doumanaba, Farako, Finkolo Ganadougou, Finkolo sikasso, Koro Barrage, Lobougoula, Natié, N'Tosso, Sanzana, Ferme de Sougoula, Worofara. Celle de Koutiala désenclavera les localités de Yorosso, M'Pessoba, Koury, Karangasso, Sinsina, Sirakélé, Zébala, Naposséla, Konséguéla, Kouniana, N'Tokonasso, Molobala, Sougoumba, Kanico, Miéna, N'Tossoni, Zangasso, Karangana, Ourikéla, Tandio, N'Gorola, Mahou, Boura, Maréna.

4 - Remplacement de l'OPUS 4300 R de Tombouctou

Il s'agit du remplacement du central téléphonique existant de Tombouctou, d'une capacité de 450 abonnés par un autre de même type équipé à 1500 (équipable à 2 500) pour prendre en charge, outre les abonnés de la ville de Tombouctou, ceux de la téléphonie rurale de Tombouctou (Niafunké, Tonka, Diré, Goundam, etc...).

5 - Transfert du central 4300 R de Tombouctou à Kidal et le transfert de celui de Kidal à Bourem.

Ce projet, autofinancé par la SOTELMA, consiste au transfert du central existant de Tombouctou à Kidal et de celui de Kidal (capacité 150) à Bourem. Le montant de ces transferts successifs et des équipements d'adaptation complémentaires sont estimés à 70,2 millions F CFA.

Ce projet lié au projet de remplacement de l'OPUS 4300 R de Tombouctou

6 - Installation d'un CSN à Koutiala .

Avec l'avènement de la téléphonie rurale de Koutiala et l'augmentation du nombre d'abonnés de la ville de Koutiala, il est prévu d'installer un CSN à Koutiala d'une capacité équipée de 1 500 abonnés, équipable à 2 500.

7 - L'extension du central Jiscos de Kayes

Ce projet prévoit, sur autofinancement, l'extension à 2 500 abonnés, du central de Kayes pour un montant TTC de 236,893 millions F CFA. Il permettra de satisfaire les abonnés de la ville de Kayes et ceux des téléphonies rurales de Nioro et Yélimané.

Il es en cours de réalisation

8 - Extension de la téléphonie rurale existante de Bougouni

Ce projet concerne la desserte des localités de Sélingué et Ouélessébougou pour un coût de 300,8 millions F CFA sur autofinancement.

Projet en cours d'exécution

9 - Extension de la téléphonie rurale de Koulikoro

Ce projet, d'un coût TTC de 880,460 millions F CFA, prévoit la desserte des localités de Kolokani, Djidjéni, Tioribougou, Massantola et Nonsombougou.

10 - Réseaux locaux de Bamako-Centre, ensemble 1 et ensemble 2

Ce projet, financé par l'AFD, prévoit la modernisation et l'extension des réseaux locaux des quartiers de la Commune II de Bamako, pour une capacité de 10 400 lignes en transport et des quartiers de la Commune III de Bamako, pour une capacité de 12 000 lignes en transport.

11 - Modernisation des centraux de Mopti, Sévaré et Gao

Les centraux téléphoniques de Mopti et Sévaré sont actuellement saturés et obsolètes. Leur remplacement par des centraux numériques de plus grande capacité (1 500 abonnés pour Mopti et 2 500

pour Sévaré) est prévu dans le cadre d'un projet autofinancé par la SOTELMA pour un montant TTC de 1,006 milliards F CFA.

12 - Extension du cœur de chaîne OCB-283 de Bamako

Ce projet prévoit, sur autofinancement, l'extension à 12 480 abonnés équipés du central OCB-283 de Bamako pour la desserte des abonnés de la Commune II.

Son coût en TTC est estimé à 904 millions F CFA et sa réalisation s'étalera sur 1999 et 2000.

Ses objectifs sont :

- . l'amélioration de la qualité de service offert par l'extension du cœur de chaîne existant de Bamako (OCB283);
- . la satisfaction des demandes en instance ;

13 - Extension du Réseau VSAT (Very Small Aparture Terminal)

Ce projet prévoit, sur autofinancement, l'extension du réseau VSAT à une quinzaine de localités (Manantali, Zégoua, Diboli, Tessalit, Abeibara, Aguelock, Tine Esako, Youwarou, Hombori, Léré, Ballé, Dilly, Gossi).

C) Projets programmés

1 - Projet intégré de desserte de Nioro

Ce projet qui sera financé par la SOTELMA permettra d'équiper l'antenne TVRO existante de Nioro pour la transmission téléphonique entre Bamako et Nioro et l'installation d'un central numérique à Nioro du Sahel (équipé à 600 et éippable à 1 200 abonnés), permettra de déconnecter Nioro du réseau de téléphonie rurale existant avec une nette amélioration de la qualité de service.

Objectifs :

- . l'équipement de l'antenne TVRO existante de Nioro;
- . Installation d'un central à Nioro, et déconnecter cette localité de la téléphonie rurale qui porte son nom, par l'installation d'un autocommutateur numérique de 600 lignes;
- . Offrir des services modernes, fiables et diversifiés aux usagers.

2 - Extension du Domsat à Sadiola

Ce projet sera financé par la SOTELMA, il prévoit d'équiper à 12 circuits l'antenne de 3,7 m existante et installer un autocommutateur de 150 lignes pour un coût de 167,84 millions en T.T.C.

3 - Mise en œuvre du système GSM

Compte tenu de la saturation et des limites technologiques du système cellulaire existant, il est prévu d'installer un réseau cellulaire numérique GSM avec une capacité équipable de 30 000 abonnés pour la desserte de Bamako, Kati, Koulikoro et Séguéla et des axes routiers correspondants. Ce projet est partiellement autofinancé par la SOTELMA pour un montant TTC de 8,1 milliards F CFA.

4 - Projet de desserte de Gourma Rharous et Ménaka

Il s'agit de la desserte de ces deux localités par l'extension du réseau DOMSAT existant. Il est prévu pour satisfaire les demandes téléphoniques l'installation d'un autocommutateur de 200 à 300 lignes dans chacune des deux localités.

- Objectifs :

- Moderniser les liaisons avec les cercles de Ménaka et Gourma Rharous par l'installation de 30 circuits entre Bamako et ces cercles;

- Améliorer la qualité de service offert par la modernisation de leur réseau local;

- Offrir des services modernes, fiables et diversifiés aux usagers

- Contribuer au transport des signaux télévisuels.

5 - Téléphonie rurale de Kita et Koulikoro (2^{ème} phase)

Ce projet, qui sera financé par l'ACDI, prévoit la desserte des localités de Diamou, Mahina, Bafoulabé, Toukoto, Badinko et d'autres de la région de Kayes et procéder à l'extension de la téléphonie rurale de Koulikoro (372 abonnés) aux localités de Niamina, Kénenkou, Toubacoro .

Les objectifs de ces systèmes sont :

- Désenclavement des localités rurales
- Amélioration de la qualité de service,
- Amélioration du taux de pénétration du téléphone.
- Accroissement de l'activité économique du pays de façon générale.

6 - Station terrienne de Kayes

Ce projet d'installation d'une station terrienne à Kayes avec une capacité de 60 circuits, permettra d'améliorer l'écoulement du trafic des abonnés rattachés au central de Kayes.

7 - Numérisation de la liaison Bamako-Sikasso-Kadiolo-Zégoua

La liaison PANAFTEL/ACDI constitue l'épine dorsale du réseau national de télécommunications au Mali. Elle est vétuste, saturée et de mauvaise qualité.

Compte tenu du volume de financement nécessaire, il est prévu pour cette phase de numériser l'axe Est (Bamako-Sikasso) par un système terrestre.

- Objectifs :

- . Améliorer la qualité de service offert par la numérisation de la liaison en 140 Mbit/s 1+1 ;
- . Augmenter la capacité d'écoulement du trafic national et international dans les localités couvertes ;

D) Projets en perspective (court-moyen terme)

1 - Modernisation et extension de la téléphonie rurale de Nioro

Ce projet permettra de moderniser la téléphonie rurale de Nioro en l'organisant autour d'un nouveau central qui sera installé à Nioro. Il permettra de desservir outre les communes en service sur le système existant treize nouvelles communes.

2 - Extension de la téléphonie rurale de Tombouctou

L'extension à 5 localités du réseau en cours d'installation prendra en compte la desserte des communes de Sareyamou, Haïbongo et Aglal-Inaly pour un coût total TTC de 216 millions F CFA.

3 - Extension de la téléphonie rurale de Bougouni

Ce volet est relatif à la deuxième extension à quatorze localités de la téléphonie rurale de Bougouni dont Zantiébougou, Koumantou, Kéléya, Kolondiéba.

4 - Extension de la téléphonie rurale de Yélimané

Il s'agit de l'extension de la téléphonie rurale de Yélimané à dix (10) localités dont Fanga, Kremis pour un coût total TTC de 690 millions F CFA.

5 - Téléphonie rurales de Kayes

* **Kayes A** : Il s'agit de desservir les communes et gros villages situés sur le long du fleuve Sénégal (de Kayes jusqu'à la frontière sénégalaise). Les communes concernées sont au nombre de 26 dont Diboli.

* **Kayes B** : Il concerne les quatre communes situées au nord de la ville de Kayes.

6. Crédit d'une zone de téléphonie rurale autour de Kéniéba.

Elle permettra la desserte de six (6) communes dont Dabia.

7. Crédit de 4 zones de téléphonies rurales dans la région de Koulikoro

Ce projet est relatif à la création de réseaux de téléphonie rurale autour de Dioïla, Nara, Kangaba et Kati. Leur réalisation permettra de desservir 20 autres communes. Parmi ces communes figurent Néguéla, Dio, Naréna, Sibi, et Dili.

8. Téléphonie rurale de Kadiolo

Il s'agit de la mise en place d'un système de téléphonie rurale autour de Kadiolo pour la desserte de 5 communes dont Zégoua.

9. Téléphonie rurale de Baraouéli, Bla, San et Ségou

Quatre (4) zones de téléphonie rurale seront installées autour de Barouéli (3 localités) de Bla (4 localités) de San (12 localités) et de Ségou (6 localités).

10. Téléphonie rurale de la région de Mopti

Il s'agit pour une première phase d'automatiser dix (10) communes dont Ouenkoro par l'installation d'un réseau de téléphonie rurale autour de Koro et d'installer à Hombori, Youwarou et N'Gouma de stations terriennes.

La seconde phase des projets programmés concerne la création de réseaux de téléphonie rurale de Sévaré (4 communes), de Douentza (4 communes), de Youwarou (5 communes), de Bandiagara (5 communes) et de Djenné (4 communes) ainsi que l'extension à six autres communes de celle de Koro.

11. Dessertes de certaines communes de la région de Tombouctou

Ce projet concerne la desserte de Gourma-Rharous, Bambara-Maoudé, Gossi, Léré, Dianké, Saraféré et Soumpi par des systèmes satellitaires.

12. Desserte des communes de Gao

Dans ce volet il est prévu de rattacher la commune de Djebcock à Gao par un système rural et de desservir les communes de Ménaka, Bamba, Andereboukane, N'Tillit, Tessit, Inekar, Tindermene et Téméra par satellite.

13. Desserte des communes de Kidal

Compte tenu de l'éloignement des localités de cette région, le système principal retenu est le système satellitaire qui pourra desservir à court terme les communes de Tessalit, Abéibara (Kidal) Aguelock Tin-Essako.

14. Desserte par les nouveaux systèmes mondiaux

La desserte des 326 communes restantes se fera soit par l'un des nouveaux systèmes mondiaux de communication (exemple : GMPCS) soit par la système monovoie ou multivoie ou en procédant à l'extension d'un des systèmes traditionnels.

Ces systèmes qui auront une couverture régionale ou mondiale completeront les réseaux conventionnels. La desserte de certaines communes par ce système se fera dans un premier temps par l'installation de cabines téléphoniques ou en abonnés privés pour permettre l'accès au réseau national et international.